

Saint Martin du Mont, le 26 juin 2018

Lettre aux parents d'élèves

NOS RÉF. : ND/LP 2018-535

OBJET : information aux parents d'élèves pour les Transports scolaires — rentrée 2018/2019

Mesdames, Messieurs,

A compter du 1er juillet 2018, la compétence transport du Département est transférée à la Communauté d'agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse (CA3B).

Au total, près de 12 000 scolaires seront transportés par la Communauté d'agglomération à la rentrée 2018/2019. Aussi, par ce courrier, nous souhaitons vous informer des changements et nouveautés de gestion et d'organisation mis en œuvre par la CA3B.

La Communauté d'agglomération a fait le choix de confier à CarPostal, exploitant du réseau de transports en commun TUB, la commercialisation de tous les titres de transports.

Ainsi, pour toutes souscriptions d'un abonnement de transport scolaire d'un élève résidant et étudiant sur une des 75 communes de la CA3B, les renseignements et inscriptions se font via CarPostal sur le site Internet www.tub-bourg.fr rubrique Transports Scolaires ou par téléphone au 04 74 45 05 06.

Parmi les nouveautés d'inscription pour la rentrée 2018/2019, les familles ont le choix entre deux abonnements :

- **L'abonnement limité gratuit valable pour 1 aller-retour par jour scolaire (frais de dossier de 20 € par élève).** L'élève doit remplir les conditions suivantes :
 - être domicilié sur une des 75 communes de la CA3B
 - être scolarisé en maternelle, primaire, collège ou lycée jusqu'à la terminale, dans un établissement situé sur le territoire de la CA3B.

Nouveauté 2018: à compter du 15 juin 2018, les familles inscriront leurs enfants en ligne sur la plateforme www.tub-bourg.fr et recevront le titre de transport à domicile. Les écoles ne feront plus la distribution des cartes de transport.

- **L'abonnement illimité moins de 18 ans à 121€ (hors frais de carte),** pour voyager librement et toute l'année sur l'ensemble des lignes de transport du périmètre de la CA3B.

Nouveauté 2018 : les familles souscrivent à cette formule sur le site www.aura.com

A noter, pour les élèves du Collège de Pont d'Ain et du Lycée d'Ambérieu en Bugey l'inscription se fait toujours auprès du Département « transportscolaire.ain.fr ».

Comptant sur votre compréhension,

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.

L'Adjointe aux Affaires Scolaires
Brigitte DONGUY



Le Maire,
Laurent PAUCOD

